



Paris, le 31 Janvier 2022

Mesdames, Messieurs les Présidents et Délégués Régionaux

**Retraite Assistance:
en route vers un nouveau partenariat !**

Comme cela a été évoqué lors de notre dernière « Journée des Présidents », nous n'avons pas toujours la capacité de répondre aux questionnements relatifs aux calculs de retraites et de pensions de réversion ni même assister les personnes dans les démarches administratives. Pour y pallier nous avons trouvé un partenaire « Retraite Assistance ». C'est un service payant négocié et très accessible.

Retraite Assistance conseille et assiste, sans se substituer aux assurés, dans les démarches administratives. Il effectue les calculs et estimations pour les futurs retraités et à posteriori lorsqu'un retraité doute de sa retraite allouée. Pas de services payants supplémentaires, la prestation est forfaitaire.

Nous répondrons ainsi aux demandes aux retraités, futurs retraités et conjoints survivants et c'est surtout un outil de recrutement d'adhérents pour vos associations. La démarche est très simple :

Une personne vous contacte pour une aide dans son dossier retraite :

- Vous l'invitez à adhérer à votre association si elle ne l'est pas déjà
- Si vous le pouvez, vous l'assistez vous-même dans ses démarches
- Sinon, vous lui proposez Retraite Assistance et pour ce faire
 - Vous lui donnez un justificatif d'adhésion à votre association
 - Vous lui communiquez le bon de commande à Retraite Assistance
 - Vous l'invitez à prendre contact avec Retraite Assistance

Vous trouverez en pièces jointes :

- ✓ Le bon de commande spécifique validé par le prestataire
- ✓ Les modalités et la tarification de la prestation en fichier word qui vous permettra de personnaliser ce document en y ajoutant votre logo et vos coordonnées en bas de page.

PS : merci de ne pas modifier le corps de texte validé par le prestataire.

Une communication sera faite dans le premier bulletin Inter Associations UFR&VOUS.

Portez-vous bien

Christian Bourreau
Président UFR-rg